



Conseil de sécurité

Distr. générale
20 avril 2009
Français
Original : anglais

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité ayant examiné, à sa 6105^e séance, le 9 avril 2009, la question intitulée « La situation en Guinée-Bissau », son président a fait en son nom la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité rappelle ses précédentes déclarations concernant la Guinée-Bissau et prend note du dernier rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BANUGBIS) (S/2009/169). Il réaffirme son appui aux efforts qui continuent d'être déployés pour consolider la paix dans ce pays.

Le Conseil se réjouit que M. Raimundo Pereira ait prêté serment en tant que Président par intérim de la Guinée-Bissau et note avec satisfaction que les nouvelles autorités sont déterminées à maintenir l'ordre constitutionnel au lendemain de l'assassinat du Président de la Guinée-Bissau, Joao Bernardo Vieira, et du chef d'état-major des armées, Tagme Na Waie, et à renforcer le consensus national sur la transition et le processus électoral.

Le Conseil se réjouit aussi que l'élection présidentielle soit prévue pour le 28 juin 2009 et exhorte le Gouvernement et tous les acteurs politiques à créer des conditions optimales pour la tenue d'une élection présidentielle libre, régulière, transparente et crédible. Il se félicite de l'assistance que les partenaires bilatéraux et multilatéraux ont déjà fournie pour le financement de l'élection et demande aux donateurs de continuer à offrir une assistance technique et financière au titre du processus électoral.

Le Conseil prend note du communiqué final de la vingt-sixième réunion du Conseil de médiation et de sécurité de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), disant la nécessité de déployer des contingents militaires et des unités de police pour assurer la protection des institutions républicaines et des autorités, ainsi que du processus électoral en Guinée-Bissau. À cet égard, le Conseil invite la CEDEAO à œuvrer en coordination avec le Gouvernement bissau-guinéen.

Le Conseil condamne les cas récents de détentions arbitraires, d'attaques armées et d'intimidation et exige que les droits de l'homme et les libertés

* Nouveau tirage pour raisons techniques.



fondamentales du peuple bissau-guinéen soient pleinement protégés. Il exhorte les dirigeants des forces armées à honorer sans réserve l'engagement qu'ils ont pris d'obéir aux autorités civiles et de se conformer à l'ordre constitutionnel.

Le Conseil souligne l'importance de la réconciliation nationale et de la lutte contre l'impunité en Guinée-Bissau et engage la communauté internationale à appuyer la Commission chargée d'enquêter sur l'assassinat du Président et du chef d'état-major des armées.

Le Conseil réaffirme l'importance de la réforme du secteur de la sécurité en Guinée-Bissau et, à cet égard, exhorte les partenaires internationaux à continuer d'appuyer l'exécution de projets à impact rapide. Il se félicite de l'organisation d'une table ronde sur la réforme du secteur de la sécurité en Guinée-Bissau consacrée au suivi de la coordination et de l'exécution des projets et programmes entrant dans le cadre de cette réforme, qui se tiendra à Praia (Cap-Vert), le 20 avril 2009.

Le Conseil demeure gravement préoccupé par l'intensification du trafic de drogues et de la criminalité transnationale organisée en Guinée-Bissau et dans la sous-région. Il salue l'action que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest du Département des affaires politiques, le Département des opérations de maintien de la paix et INTERPOL mènent conjointement pour aider à mettre en œuvre le plan d'action de la CEDEAO contre le trafic de drogues. Il engage la communauté internationale à continuer d'appuyer la mise en œuvre du plan opérationnel de lutte contre les stupéfiants de la Guinée-Bissau et du plan de la CEDEAO.

Le Conseil demande à la communauté internationale d'apporter en temps utile un soutien adéquat à la mise en œuvre du Cadre stratégique de consolidation de la paix adopté par la Commission de consolidation de la paix. Il compte que des ressources seront mobilisées durablement pour le relèvement économique et la consolidation de la paix en Guinée-Bissau.

Le Conseil réaffirme qu'il importe d'envisager dans sa dimension régionale le règlement des problèmes auxquels fait face la Guinée-Bissau et, à cet égard, se félicite du rôle que jouent l'Union africaine, la CEDEAO, la Communauté des pays de langue portugaise et l'Union européenne dans l'entreprise de consolidation de la paix.

Le Conseil rend hommage au Représentant du Secrétaire général et au personnel du BANUGBIS, ainsi qu'à l'équipe de pays des Nations Unies et à la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix, pour leur contribution à la paix, à la démocratie et à l'état de droit en Guinée-Bissau. Il rappelle qu'il attend avec intérêt les recommandations du Secrétaire général sur la manière dont la présence des Nations Unies en Guinée-Bissau devrait être reconfigurée pour que l'appui à la consolidation de la paix soit plus efficace. »